

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 21 mars 2017

M. ROBERT : Pour commencer la séance, on est en train de regarder les signataires ou les non signataires présents mais qui ne veulent pas signer pour savoir si on peut tenir la séance, on va faire l'appel. Bertrand LOUCHART est parti chercher la feuille, on fera l'appel des membres du Conseil pour savoir si on a le quorum.

M. ROBERT : Je vous invite à prendre vos places, signer à l'entrée, on a le quorum. On peut commencer la séance du Conseil. C'est dommage que tout le monde n'ait pas cette même logique. Allez, délibération n°1, c'est MME Maryse LOUP.

MME LOUP : Alors comme vous avez tous lu le rapport, je vous propose simplement d'en prendre acte. Je rappelle quand même qu'il s'agit de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. ROBERT : Tout à fait, bravo. Merci, Maryse. Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre dernière réunion du 31 janvier dernier. Non ? C'est parfait. Merci beaucoup. Alors René propose de faire l'appel pour qu'on puisse être sûr, donc on va faire l'appel, au moins on sera cohérent par rapport à ça. Allez, Bertrand. On y va ? Vous avez gardé les papiers là-bas, tout est bon, donc c'est Christelle qui fait l'appel. Allez Christelle.

Il est procédé à la lecture de la liste des membres du Conseil, donc 49 présents.

M. ROBERT : 49, donc quorum atteint, merci beaucoup. Donc on a la possibilité M. DUPORGE.

M. DUPORGE : On ne peut pas démarrer cette séance sans signaler, l'exaspération qui est la mienne devant une telle situation. Je rappelle que ça a été le cas déjà l'année dernière. Bon le climat à l'époque était différent, là il n'y a aucune raison qu'il y ait cette forme d'obstruction qui soit faite au bon fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Je précise que nous allons en plus, non seulement nous avons déjà discuté d'un projet très important pour le territoire, nous allons avoir dans l'ordre du jour, le vote du budget primitif, c'est-à-dire de ce qui permet à la collectivité justement de bien fonctionner et en particulier, de fonctionner et d'investir également puisqu'il y a une section d'investissement importante au sein de cette Communauté d'Agglomération que nous allons voter tout à l'heure, bref. Faire ainsi obstruction volontairement, car je fais remarquer que certains des membres qui ne sont plus là aujourd'hui et qui ne sont pas là, à l'instant présent, étaient là il y a encore 10 ou 15 minutes, voire même que certains ont été incités à quitter cette assemblée pour justement ne pas avoir ce quorum. Pour moi, c'est une bien triste image qui est offerte de la vie politique, quand on sait déjà que cette image de la vie politique est écornée dans l'opinion publique, lorsque l'on voit de tels comportements, et bien ça ne me rassure pas pour l'avenir et je ne suis pas sûr que cette réconciliation entre le peuple et ses élus, et bien elle soit pour demain, si effectivement, il y a encore de tels comportements. En tout cas, je salue ici, celles et ceux socialistes et républicains qui sont présents, que certains d'ailleurs ont été rappelés en urgence, alors qu'ils avaient des obligations fortes, je salue leur présence, je salue surtout leur sens de la responsabilité parce que nous allons pouvoir tenir ce Conseil communautaire. Nous allons pouvoir engager ce Conseil communautaire pour l'année 2017 au travers du vote de son budget. Mes chers Collègues, félicitations à vous parce que vous, vous offrez une belle image ce qu'est la démocratie et de ce qu'est l'engagement politique.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. DUPORGE. Et on note l'arrivée en séance, également de MME BRETON pour compléter cette séance. M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, écoutez, au nom du Groupe Socialiste Verts et Apparentés, je tiens absolument à m'associer aux propos de Laurent DUPORGE et en plus de l'exaspération vous faire part de ma totale désolation parce qu'effectivement, comme le disait tout à l'heure Laurent, ce soir c'est bien sûr un budget, c'est bien sûr ce qui va nous permettre de fonctionner pour tout cet

exercice 2017 mais c'est aussi plus de 97 millions d'euros d'investissement qui doivent être votés sur notre territoire. Le rapporteur du budget l'a toujours dit, c'est bien cet investissement, cet argent injecté sur le territoire qui fait vivre nos entreprises et qui donc, apporte du travail à notre population. Ce petit jeu, parce que malheureusement, on ne peut pas appeler ça autrement, où on voit un axe et là aussi, ça me désole entre le Parti Communiste et le Front National pour essayer de faire une obstruction au fonctionnement démocratique de notre institution, ce petit jeu est totalement inacceptable. Alors mes Chers Amis, moi aussi je suis admiratif devant votre comportement puisque chacun aurait pu dire, puisque c'est râpé, et bien je reprends mes billes et moi aussi, je vais passer ma soirée ailleurs. On a tous de bonnes raisons de ne pas être là, mais on a tous et aussi eu d'excellentes raisons pour être élu, pour assumer une responsabilité qui nous a été donnée par les urnes et que cette responsabilité et bien quelles qu'en soient les conditions, il faut l'accepter et il faut l'assumer. Alors, Monsieur le Président, j'espère que la presse qui est présente ce soir, se fera le rapporteur de cet événement inadmissible de ce Conseil communautaire parce qu'il faut absolument que la population sache que si, pour certains l'administration de notre territoire est un jeu et bien pour d'autres, c'est une chose très importante parce que nous, nous sommes là pour une seule chose, pour être au service de notre population.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. BAVAY. Je ne peux que souscrire à vos propos aux uns et aux autres et remercier l'ensemble des élus qui ont fait preuve de cette discipline qui nous montre aussi cette solidarité qu'on a eu depuis le début du mandat et qui montre aussi notre engagement au service de la population, on le verra tout à l'heure avec l'engagement du budget et les premières concrétisations de notre projet de territoire. C'est le fil conducteur du mandat que l'on s'est donné en fait des objectifs qu'on a portés depuis le début et aujourd'hui, on est dans une séance un peu particulière mais qui nous permettra surtout de continuer à avancer et de donner vraiment la direction que l'on souhaite pour que la population de ce territoire continue à pouvoir bénéficier des engagements et des investissements au moment où on dit que les collectivités investissent moins, de faire des obstructions ou des freins à leur politique d'investissement, c'est toujours déplorable pour la population et je voudrais le souligner moi-aussi à vos côtés. Donc, pour la première délibération, on a pris acte comme Maryse LOUP nous l'a fait de ce rapport sur l'égalité Homme/femme. Le procès-verbal de la dernière réunion n'appelle pas de remarque pas de remarque particulière ? Il est donc adopté. Les décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas plus. On rentre dans l'examen des délibérations de ce Conseil, on passe à la délibération n°2. M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il s'agit d'abord d'approuver le budget 2017 de l'Etablissement Public Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de lui accorder surtout sa subvention habituelle au titre de l'année 2017, subvention habituelle qui s'élève à 850 000 €.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques particulières ? M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il est temps que ça change, c'est tout.

M. ROBERT : Et bien ça va changer, il y a des évolutions dès demain, Madame la Présidente a des évolutions à ce niveau-là aussi, elle vous en fera part avec le changement d'organisation au sein de l'Office. Il n'y a pas d'autres questions ? Non. C'est adopté. Merci beaucoup. La délibération n° 3.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il s'agit et bien d'acquérir à la S.C.I. PANCKOUCKE, un ensemble immobilier d'environ 4 300 m² de terrain, de 980 m² de bâtiments, il y en a 4 exactement. Pourquoi maîtriser ce foncier et bien cela est nécessaire en particulier dans le cadre de l'aménagement et de l'extension de la ZAL dite du Grand Mont mais surtout pour la desserte future effectivement du futur hôpital de Lens puisqu'il y a nécessité d'avoir 2 accès pour ce futur hôpital et donc cette extension permettrait de réaliser justement l'un de ces 2 accès. L'acquisition de cette emprise foncière pourrait se faire à l'évaluation des prix des Services Fiscaux bien évidemment, c'est-à-dire pour une somme de 227 000 € H.T..

M. ROBERT : M. CARON pas de remarque particulière ? C'est adopté. Merci beaucoup. La délibération n°4, M. ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, Monsieur le Président. Donc, cette délibération concerne le développement d'une agriculture péri-urbaine et d'un réseau alimentaire de proximité, donc c'est une démarche qui constitue l'un des objectifs identifiés de notre Projet de Territoire et qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la 3^{ème} Révolution Industrielle. Rappeler quand même que notre territoire dispose d'espaces ruraux préservés, siège d'une activité agricole dynamique. Néanmoins l'agriculture du territoire doit cependant faire face à des enjeux économiques, environnementaux et fonciers. Il apparaît donc opportun d'engager une politique transversale de développement de l'agriculture péri-urbaine et de structuration d'un réseau alimentaire de proximité sur notre territoire et donc on vous propose une stratégie d'intervention au cours des axes suivants : la valorisation de l'activité agricole et son ancrage socio-économique, l'intégration de l'agriculture dans les politiques environnementales et d'aménagement du territoire et la préservation quantitative et qualitative de l'espace agricole. Donc, je voudrais ajouter aussi que par rapport à ce projet, cette démarche, on a réalisé en 2016 une réunion qui s'est tenue avec des représentants des 36 communes et avec Jean-François CARON et on a reçu, une écoute très importante sur ce projet. Donc, cette délibération vise à engager cette stratégie de développement périurbaine sur notre territoire et autoriser à solliciter les différents partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre cette démarche. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : M. LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE : Oui, Monsieur le Président, je me félicite de ce rapport. Je voudrais simplement dire à notre assemblée, la grande satisfaction que nous avons eue au Salon de l'Agriculture de voir que la chèvrerie d'Aix-Noulette a été primée au niveau national et qu'elle a été retenue dans d'excellence au niveau des Hauts de France et que les locataires de la CALL se félicitent justement des rapports que la CALL a avec eux, notamment dans la qualité de l'entretien du bâtiment, il y a eu beaucoup de travail qui a été fait par notre assemblée et sachez-le, nous sommes propriétaires d'une bergerie et qui est pour l'instant, et je pense que l'on ne peut que se féliciter, n'est-ce pas de ce choix. Vous pouvez aussi être propriétaire d'une chèvre puisque vous pouvez parrainer une chèvre. En tout cas merci, ce rapport est un rapport très intéressant, et inattendu pour une Communauté d'Agglomération du Bassin Minier et voilà, je souhaite une grande communication autour de cet évènement.

M. ROBERT : M. CARON.

M. CARON : Oui, je voulais renforcer ce qu'a dit Dominique ROBILLART d'abord pour dire que du point de vue méthode, c'est intéressant qu'on ait été plusieurs Vice-Présidents, Alain BAVAY a travaillé avec nous, Jean-Pierre parce qu'il a défendu le bifteck de la protection des champs captants avec l'agriculture bio, qui est une façon d'améliorer la qualité de notre eau sans que finalement cela nous coûte puisque l'eau est la ressource, est protégée. Donc, je tiens à le dire parce que c'est un peu une nouvelle façon de fonctionner aussi au sein de l'agglomération et je voulais remercier le Président, parce qu'il y a une forme d'autonomie qui est laissée aux Vice-Présidents et ça mérite d'être dit dans l'évolution de la gouvernance de ce territoire, ça c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que comme l'a dit Dominique, je voulais insister sur trois aspects, le premier c'est que les collègues qui sont partis, qui critiquent la centralité, qu'ils estiment parfois excessive là c'est exactement l'inverse, là c'est permettre aux communes rurales qui composent aussi notre territoire de trouver des espaces et que l'Agglomération leur offre des possibilités de développement, ça je pense que c'est important à dire, et d'ailleurs on a vu dans cette rencontre qu'on a eu beaucoup de maires et de villes représentées. La deuxième chose, et ça Dominique ne l'a pas dit donc, Dominique tu me permets et j'insiste, ça permet le développement de l'agriculture bio qui est quasi inexistante sur notre territoire et pourtant quel est le maire qui ne préférerait pas avoir des cantines pour les tous petits avec des produits garantis sans pesticides, je pense que c'est là la volonté de tout le monde et le fait que se développe une filière dans le territoire, c'est quand même très important parce que ça offre des débouchés aux agriculteurs et ça offre des solutions pour les cantines. Et la troisième chose sur laquelle je voulais insister, c'est que comme on est dans une politique où on va développer du circuit court, sur le Pôle Métropolitain, on a 600 000 habitants, vous imaginez les marchés que ça peut représenter pour un monde agricole qui lutte et je voulais juste vous restituer, que j'ai reçu il y a 15 jours, un agriculteur de Loos qui fait de l'endive bio et il est venu me voir, il m'a dit : « Monsieur le Maire, est-ce vous pouvez m'aider, j'ai besoin de recruter 8 personnes ? », 8 personnes sur endiverie et le gars vit avec une dizaine d'hectares. Et bien, imaginez qu'on redéveloppe une agriculture de proximité avec des logiques de maraîchage, on alimente toutes nos cantines, l'hôpital de Lens, je rêve là mais plutôt que de se servir dans les frigos industriels de l'Europe, franchement il y a un énorme enjeu emploi et en plus ce sont des emplois qui ne requièrent pas des qualifications extrêmes et on en

a tous besoin quand on fait nos rendez-vous avec la population. Voilà, je voulais insister parce que ce n'est pas uniquement l'agriculture, derrière ce sont des vraies questions de santé publiques, des questions d'emplois comme je viens de le dire et de cohésion aussi, de cohésion sociale, comme l'ont dit les collègues, je pense qu'il y a une émergence d'une politique qui n'existait pas et qui coûte quasiment rien, les sommes qui sont au budget sont ridicules, ceci dit, ce serait bien qu'elles augmentent, c'est l'occasion de le dire avant le vote du budget mais franchement Dominique, on est sur des équations très faibles, voilà. Donc, merci Dominique d'avoir porté ça.

M. ROBERT : Alain, on va déjà voter le budget avant de dire que les sommes sont trop faibles. Allez, Alain.

M. BAVAY : Un tout petit mot pour dire que moi aussi, j'ai pu participer à ce travail-là et ça a été vraiment avec un très, très grand intérêt et vous allez me dire, et bien le Vice-Président en charge des quartiers prioritaires et des quartiers ANRU, qu'est-ce qu'il a à avoir là-dedans ? Justement, on a réussi à essayer de construire à ce que je pourrais appeler un projet intégré parce qu'on a pris toute la problématique de l'agglo et puis autour de ce projet d'agriculture péri-urbaine mais on a essayé de savoir comment ça pouvait être gagnant, gagnant pour tout le monde et quand Jean-François nous parle d'emplois, d'employabilité et bien moi je réponds et de circuit court, on a des gens dans les quartiers qui sont en très grande difficulté, qui n'ont pas de qualification mais pour qui avec, pour peu qu'on leur apporte un peu de formation, qu'on leur donne un petit peu de moyens de se déplacer, ils pourront apporter justement leur capacité de travail à ces entreprises agricoles qui bien souvent ont du mal à recruter. Comment on peut monter des projets autour de l'alimentation avec les publics, les plus en difficulté ? Comment on peut essayer de relancer une dynamique de santé à partir d'une alimentation plus saine et bien tout ça, si on arrive à le faire, je pense qu'on aura réussi quelque chose d'exceptionnel au niveau de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Si bien on a eu quasiment la réunion de groupe à peu de chose près, la même configuration donc la prochaine fois, on invitera la presse à notre réunion de groupe, il y a aussi des débats à nos réunions de groupe. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La délibération n°5, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il vous est proposé d'émettre un avis favorable concernant le Plan de Prévention des Risques Miniers du secteur du Lensois, sachant que nous sommes légèrement hors délai, donc l'avis est réputé favorable.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques particulières ? Non, c'est parfait. Merci beaucoup. L'accessibilité au CHL, M. ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, merci Monsieur le Président, la 6 qui concerne l'accessibilité du futur Centre Hospitalier de Lens. Donc, là on est plus sur des domaines un peu administratifs concernant des signatures de conventions avec la D.I.R. et le Centre Hospitalier de Lens concernant donc une convention d'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour la bretelle de la sortie n°9 de l'A21, une convention relative aux travaux de dévoiement et de renforcement des réseaux d'eau potable sachant que la CALL participe à hauteur de 1 300 000 €, la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'accessibilité et la convention désignant le Centre Hospitalier comme porteur de l'ensemble des dossiers administratifs à déposer dans le cadre du projet du nouveau Centre Hospitalier et aussi procéder au vote des représentants de la CALL au groupement de commandes, je ne sais pas si ça a été désigné ça ?

M. ROBERT : Oui.

M. ROBILLART : Et puis aussi approuver le principe de l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique puisque même s'il y a une maîtrise concernant la taxe foncière, il y a des démarches qui sont actuellement en cours pour acquérir le foncier par voie amiable, il faut quand même prévoir donc cette possibilité de Déclaration d'Utilité Publique. Voilà concernant cette délibération, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Alors pour le groupement de commandes, les désignations sont Daniel KRUSZKA et Yvon LEJEUNE en suppléant. Y a-t-il des remarques, des candidatures spontanées, non ? On adopte. Merci beaucoup. La délibération n°7, toujours M. ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, Monsieur le Président, cette délibération fait suite à ce qui a été présenté tout à l'heure concernant la création du Centre de Conservation du Louvre à Liévin. Donc, ici cette délibération vous autorise à signer avec l'Etablissement Public du Musée du Louvre, un accord de coopération relatif à la création de centre de conservation du Louvre, sachant que l'apport de la CALL, comme il a été précisé tout à l'heure, est estimé sur le foncier à 2,66 millions d'euros et on a cette participation-là avec aussi la réalisation de l'ensemble des études qui est estimé à 572 000 €, sachant que la cession de l'assiette foncière se fera moyennant l'euro symbolique.

M. ROBERT : Pas de remarque. Merci beaucoup. Je vous propose de passer directement à la partie financière, on reviendra sur les parties Cohésion Sociale tout à l'heure, en passant la délibération n°16 sur les mises à disposition des véhicules aux agents territoriaux pour arriver après au budget, qui est dans cette même partie, MME LOUP.

MME LOUP : Il s'agit donc d'autoriser le Président annuellement à mettre à disposition un véhicule aux agents lorsque leur mission le justifie.

M. ROBERT : Dans la délibération, on a recruté Philippe DELAHAYE qui est derrière, qui est le nouveau Directeur Général des Services Techniques, c'est aussi une modification de la délibération par rapport à cette arrivée, ce recrutement. Pas de remarque ? Pas de question ? On poursuit, MME LOUP, la 17.

MME LOUP : L'objet final de la délibération vise à autoriser le Président, chaque année à recruter des agents contractuels à durée déterminée afin de répondre de façon urgente aux besoins de renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est bon, c'est adopté. On poursuit.

MME LOUP : Alors ensuite l'objet de la délibération vise à autoriser le Président à procéder à la mise en œuvre d'une allocation de 159,24 € pour enfants handicapés à compter du 1^{er} avril 2017 et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération. Je précise de moins de 20 ans.

M. ROBERT : Une bonne mesure, c'est adopté. On poursuit. Là un réajustement aussi suite à la loi qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

MME LOUP : Donc là, il s'agit de mettre à jour l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale faisant référence à 1015 pour calculer le montant des indemnités de fonction des Elus Locaux au 1^{er} janvier 2017.

M. ROBERT : L'indice terminal de la fonction publique est passé de 1015 à 1022 donc il faut faire évoluer la délibération. Pas de remarque ? C'est adopté. La 20, M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, il s'agit de la modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois ». Vous savez que la Communauté Artois Comm n'existe plus mais à fusionner avec trois autres communautés de communes, donc il faut enregistrer cela dans les statuts du Pôle Métropolitain, voilà.

M. ROBERT : On entérine la nouvelle Communauté Béthune-Bruay, Artois-Lys, Romane. Pas de remarque ? On leur souhaitera même la bienvenue. On poursuit, M. ALEXANDRE, la 21.

M. ALEXANDRE : Oui, la 21 c'est une délibération qui est importante, disons qui peut impacter, si elle n'était pas prise les finances de l'agglomération puisqu'il s'agit d'adopter un règlement relatif aux garanties d'emprunt en faveur des opérations de logement social donc il y a un certain nombre de bailleur qui sollicite aussi des communes pour avoir des garanties sur leurs emprunts, il nous faut nous protéger contre d'éventuelles dérives et c'est à partir de ce règlement que nous vous demandons d'adopter que nous aurons les préventions, les protections nécessaires.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté, merci beaucoup. On passe à la présentation du budget avec la délibération 22, Budget Primitif, Budget Général, M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Donc, le budget de 2017 de la Communauté d'Agglomération exprime les volontés affirmées de l'année dernière dans la prospective qui s'appelait « objectif 2020 ». Pour rappel, cette prospective affirmait l'ambition en matière d'habitat, mais surtout la volonté en matière de développement économique par une nouvelle ambition pour nos zones d'activités, une ambition sur le Projet de Territoire et une ambition en matière de transports collectifs par l'accompagnement du B.H.N.S., vecteur indispensable au retour à l'emploi. Donc, le budget 2017 est tout cela. Je vais quand même prendre le temps pour remercier les services pour les efforts qui ont été faits en matière de construction mais aussi cette année en matière de présentation de ce budget. Si l'année dernière le temps passé à construire la prospective avait peut-être empêché une bonne communication du budget, cette année le challenge a été relevé et nul, ne pourra dire, parce qu'ils sont absents, mais même s'ils étaient présents, nul ne pourra dire que tous les éléments et les explications n'ont pas été fournis de manière claire. D'ailleurs aucune remarque, aucune question n'a été exprimée lors de la Commission Finances. Ce préalable étant fait, on va entrer dans le budget. Alors d'abord avec ces diapositives qui résument l'ensemble du budget, un budget de 257 millions d'euros avec un autofinancement dégagé de 15 millions d'euros. Ce budget prend en compte le remboursement de la dette pour 12 millions d'euros. Un budget qui rassemble des dépenses de fonctionnement pour 137 millions d'euros qui sont à peu près stables par rapport à l'année dernière et des dépenses d'investissement de 74 millions d'euros. Sur les dépenses et on rentrera dans le détail après, le total des dépenses réelles en 2017, hors opérations d'ordre donc le total des dépenses réelles, c'est 212 millions d'euros contre le B.P. de 2016 208 millions d'euros, soit une augmentation de 1,95 % avec des dépenses de fonctionnement de 137 millions d'euros en augmentation de 0,67 % et des dépenses d'investissement et ça résume l'effort qui est fait en matière de développement 75 millions d'euros ce qui représente plus 4 % d'évolution. Donc, ces chiffres traduisent la priorité effectivement qui est donnée dans ce budget pour positionner la Communauté d'Agglomération dans un avenir un peu plus prometteur. En ce qui concerne les recettes, un coup de frein a été donné à la baisse des dotations aux collectivités locales par l'Etat en 2017, les dotations diminuent en effet moins que les années précédentes mais ces dotations ont quand même connues une baisse cette année à hauteur de 1,3 million d'euros. Pour la partie recettes, comme nous l'avions promis, comme on le tiendra jusqu'en 2020, étant donné la prospective qui a été faite l'année dernière, comme on l'a promis, la fiscalité est stable sur ce budget. Les services ont préparé un budget présenté par commissions, puisque ça reprend les grandes thématiques et en commençant par la commission Services à la Population et Territoire Durable, donc l'ensemble des diapos qui vont suivre, ce sont des présentations qui sont faites, fonctionnement et investissement globalisés, hors opérations d'ordre et hors remboursement des emprunts, c'est pour cela que Jean-Pierre, en particulier, s'attendait à avoir un budget eau et assainissement supérieur mais c'est parce que dans cette présentation, c'est des dépenses réelles sans le remboursement des emprunts, voilà qui font partie de la commission Finances. Donc, sur cette partie Services à la Population, travaux sur le patrimoine communautaire à hauteur de 1,7 million, ça concerne tous les travaux qui sont nécessaires pour améliorer l'accès aux handicapés, les travaux qui sont nécessaires pour faire fonctionner le crématorium, donc tout ce type de travaux sur les bâtiments propriétés de la Communauté d'Agglomération. Sur la compétence déchets, 34 millions d'euros, on sait ce que ça représente, le poids que ça représente d'ailleurs dans le budget Communauté d'Agglomération. Eau et Assainissement, on a 23 millions d'euros, 5 millions d'euros en fonctionnement, 18,7 millions d'euros en investissement et vous pouvez voir dans le document qu'un certain nombre de villes dont les maires sont présents ou absents, sont couvertes par ces travaux. Le S.D.I.S.S. à hauteur de 7 millions d'euros et enfin, ce que je disais dans mon introduction, la contribution au Syndicat Mixte des Transports à hauteur de 4,4 millions d'euros. Donc, 78 millions d'euros pour ces dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les Services à la Population. Concernant la Cohésion Territoriale, donc on a les principaux postes qui figurent sur la diapositive, 492 000 € cette année pour le Centre d'Interprétation à Souchez. On a sur le total des dépenses, 5 millions de dépenses de fonctionnement qui couvrent la participation au Stade Couvert à hauteur de 1,5 million, la participation à l'E.P.C.C. Louvre Lens pour 1,2 million, subventions aux associations sportives pour 740 000 €, aux associations culturelles pour 495 000 € et les subventions pour la Politique de la Ville à hauteur de 250 000 €. Concernant l'Economie et l'Attractivité, un budget total de 30 millions d'euros, 6,6 millions en fonctionnement, le reste en investissement. L'Economie rassemble un ensemble de structures que la Communauté d'Agglomération aide dans le fonctionnement. On a parlé de l'Office du Tourisme tout à l'heure à hauteur de 850 000 €. La Mission Locale 591 000 €, Louvre Lens Vallée 400 000 €, la plateforme de Dourges 250 000 €. Le Projet de Territoire, on a une enveloppe qui reste ouverte à hauteur de 500 000 €. Le P.L.I.E. pour 335 000 €, C.D.E.E. pour 319 000 €, ce sont les grosses structures qui sont aidées dans ce Pôle Economie.

D'autres structures sont aidées comme Initiative Gohelle, mais plus modestement. Sur les investissements, ce qu'on disait, c'est qu'on avait une forte ambition qui est portée en plus par les services, d'investissement et sur les zones d'activités économiques, donc c'est un budget plus important d'ailleurs que ce que l'on avait initialement prévu, budget de 7 millions d'euros pour investir sur ces zones industrielles. Sur les C.P.A., les C.P.A. sont en baisse, on sort de cette pratique cette année, on a inscrit 5 millions pour sortir des C.P.A. mais c'est un poste qui est en baisse par rapport à l'année dernière. Donc, voilà les principales interventions sur l'Economie et l'Attractivité, avec peut-être pour finir, les travaux pour la transformation de l'Ecole Paul Bert à hauteur de 1,5 million pour développer le Numérique Culturel. En ce qui concerne l'Aménagement du Territoire, fonctionnement 2,5 millions, investissements 19 millions, les services ont pris les principaux postes, à savoir les investissements qui font l'objet de subventions, on présente toujours les dépenses globales, bien évidemment, vous avez dans le dossier les subventions donc pour la Chaîne des Parcs à hauteur de 5 millions, l'Agence d'Urbanisme 600 000 €, la Politique de l'Habitat 11 millions d'euros et l'I.T.I. 1,3 million. Donc, un total de dépenses pour l'Aménagement du Territoire de 22 millions d'euros et enfin les dépenses qui rassemblent tout ce qu'on met sous le label « Finances et Administration Générale », à savoir les dépenses pour le personnel à hauteur de 11 millions d'euros, les dépenses pour les communes puisque les attributions de compensation et de solidarité c'est essentiellement l'attribution de 34 millions de compensation aux communes plus 7,7 millions de SIZIAF mais qui fait l'objet d'une recette équivalente et une dotation solidarité supplémentaire aux communes de 1,5 million. Voilà, pour le détail des 43 millions d'euros. Charges de la dette, 19 millions d'euros dont remboursement du capital à hauteur de 12 millions d'euros. Voilà pour cette présentation rapide mais j'avais eu l'occasion de le présenter à la plupart d'entre vous en Commission Finances ou en groupe. Donc, en conclusion, je disais que le budget 2017 avait mis sous pression les dépenses de fonctionnement et il faut remercier les services pour le travail qui a été fait et qui a commencé beaucoup plus tôt que les années antérieures, donc on a réussi à maintenir des dépenses de fonctionnement au niveau de l'année dernière et ce qui nous permet de ne pas arrêter la progression malgré la baisse des dotations de l'Etat, je le disais à hauteur de 1,3 million et ce budget confirme la volonté de maintenir une ambition pour ce territoire en continuant à investir à travers les orientations données dans le Projet de Territoire. Je vous remercie de votre écoute.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. DAUBRESSE, rapide mais c'est vrai que pour certains aussi une révision par rapport à ce qu'on avait déjà vu ensemble. Y a-t-il des remarques, des questions ?
M. SANCHEZ.

M. SANCHEZ : Monsieur le Président, Chers Collègues, l'écart entre ce qui était annoncé en janvier dernier lors du Débat d'Orientation Budgétaire et ce projet de budget primitif 2017, nous démontre combien la situation est aujourd'hui intenable et conduit notre E.P.C.I. à entrer dans une zone rouge. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement 123 000 € dépassent de près de 4 millions ce que vous aviez annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. A l'inverse, les recettes accusent elles, un déficit de 0,6 million d'euros dans ce budget. La conséquence c'est que l'épargne brute de notre collectivité se contracte fortement. 35 % en moins en 2 mois, passant ainsi de 12 millions annoncés au D.O.B. à 8,3 millions au niveau de ce que vous aviez annoncé en 2020 dans votre prospective financière. Dès lors le projet de budget 2017 se révèle donc en complet décalage avec les orientations et les équilibres financiers que vous aviez annoncés en janvier dernier. Il y a donc tout juste deux mois. Avec un tel budget, la CALL se rapproche irrémédiablement de l'effet de ciseaux que redoutent toutes les collectivités territoriales. Malgré une augmentation de la fiscalité qui permet de dégager 10 millions d'euros supplémentaires par an et donc 40 millions d'ici la fin du mandat, la croissance des dépenses est 9 fois plus importante que celle des recettes. Le Projet de Territoire, il prévoit 175 millions d'investissements, or dans les débats que nous avons eus précédemment les investissements annuels, 35 millions ne génèrent que 1 % supplémentaire de recettes. Autant dire que cette absence de corrélation entre les investissements que nous faisons et les ressources que nous serions en droit d'attendre et particulièrement questionnante. Dans un contexte diminution des concours financiers, vous l'avez rappelé de l'Etat et avec les conséquences de la réforme de la Taxe Professionnelle de 2011, il serait temps que la CALL redresse la barre. Or, c'est tout l'inverse que vous annoncez, d'abord, des coûts de fonctionnement sous-évalués, les dépenses de fonctionnement induites par les dépenses d'investissement représentent en moyenne 10 à 15 % de l'investissement initial, seul un million d'euros de dépenses sont provisionnés dans votre budget au titre du programme d'investissement de 35 millions soit pour le coût 3 % seulement. Ensuite, les charges de personnel sont également sous-évaluées. Comment ne pas imaginer que ces dépenses d'investissement vont augmenter proportionnellement aux investissements. C'est d'autant plus probable que le

provisionnement de nouvelles dépenses liées aux dépenses d'équipement est très faible, trop faible. Enfin, les financements extérieurs sont eux, surévalués, du côté des subventions, l'objectif que vous affichez est de 50 % de subventions extérieures, il est très ambitieux voire même irréaliste. Quels sont les partenariats conclus à ce jour qui vous permettent d'étayer la réalité de cette hypothèse. Dans ce contexte, je vous demande d'engager des mesures indispensables pour tenter au moins de respecter la trajectoire budgétaire que vous nous avez présentée en janvier dernier et si c'est encore possible de mettre au point un plan de réduction des dépenses pour éviter une nouvelle hausse des impôts en 2021 comme vous l'avez fait déjà en 2016. En effet, le seuil de désendettement que vous aviez ciblé de 10 %, il sera atteint en 2022 et ça ce sont les chiffres du D.O.B. et de la prospection que vous avez faite. Il est donc urgent de rétablir la vérité des chiffres car ce Débat Budgétaire de notre collectivité a été faussé et de nombreuses prévisions sont donc insincères.

M. ROBERT : Je pense que vos propos sont au-delà de la réalité, M. SANCHEZ, par rapport aux débats que nous avons tenus dans cette même salle. M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Vous m'accorderez, M. SANCHEZ que votre intervention est un peu confuse et touffue, donc je ne pourrai pas répondre sur l'ensemble des chiffres que vous avez comme à votre habitude balancés sans venir aux commissions, je ne sais pas si vous siégez en commission Finances, la ville de Lens, vous y siégez et vous avez fait beaucoup de cinéma pour y siéger d'ailleurs au début du mandat et vous n'y venez jamais. Donc, effectivement si vous aviez voulu un débat sur vos chiffres et que je vous réponde, il aurait été préférable de me les envoyer avant. Je m'attendais, j'ai été fortement déçu parce que je m'attendais quand vous disiez redresser la barre, je m'attendais, vous connaissant à des propositions, et bien comme d'habitude, on les attend toujours. Donc moi je vous donne simplement R.D.V. parce que je ne peux pas répondre à une intervention qui est aussi confuse, donc je vous donne simplement R.D.V. en 2020 pour savoir si on a atteint les objectifs, en tout cas on pourra le vérifier déjà dans la présentation du compte administratif qui fera le lien d'ailleurs entre le budget, le DOB et l'ensemble puisque la Communauté d'Agglomération ne s'arrête pas le 31 décembre, et ne redémarre pas le 1^{er} janvier, donc il y a une continuité dans l'exercice que vous ne pouvez pas voir, je vous l'accorde aujourd'hui parce qu'on n'a pas le compte administratif mais on fera un premier point après le compte administratif et surtout, après tout, les élections c'est fait pour ça. On a fait une prospective, on s'est donné une ligne de conduite qui a été claire, qui a été rappelée avec en particulier des taux d'endettement qui ont été rappelés sur le Pacte Financier et Fiscal, donc rendez-vous en 2020 pour savoir si on tient ou pas la prospective.

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, je n'avais pas trop l'intention d'intervenir mais je pense que M. SANCHEZ se trompe d'assemblée et se trompe de débat. Il prend une posture d'opposition et évidemment on peut faire dire aux chiffres ceux qu'ils veulent mais je ne pense pas qu'étant jeune, ayant du talent et même si ce qu'il annonce est contestable, je pense qu'il n'a pas forcément sa place dans l'opposition. Il pourrait être plus créatif et Thierry DAUBRESSE, à juste titre, attend comme nous les propositions. Simplement ceci étant dit, c'est le privilège de l'âge qui permet de le souligner, je voudrais rappeler un certain nombre de choses. Premièrement en ce qui concerne le Groupe Républicain, nous avons la particularité suivante, c'est que nous rassemblons un bon nombre de petites communes, on dit « y a pas de grand maire », « de maire moyen » ou « de petit maire », mais il y a des grandes communes et des communes moyennes et des communes plus petites que les autres. Nous avons notre grand maire qui est Jacques JAKUBOSZCZAK, l'Astérix du secteur qui a la particularité d'être le maire de la plus petite commune de l'agglomération. Ce qui veut dire que pour nous, chaque euro dépensé est un euro qui doit être bien dépensé parce que nos budgets ne se font pas à coup d'emprunt à longs termes, tout se mesure au trébuchet, à la balance de pharmacien, parce que chez nous, tout est problème. Boucler le budget c'est une difficulté a priori et répondre aux désirs des habitants qui ne veulent pas évidemment que les impôts augmentent mais qui, en même temps souhaitent que les rues soient réparées, que les trottoirs ne soient pas défoncés, que les entrées de garage soient macadamisées et évidemment, on veut tout, et le contraire de tout sans toucher aux impôts mais nous sommes dans un pays où il y a beaucoup de fromage et où il y a une tradition gauloise bien affirmée. Donc à partir de là, lorsque nous apportons notre soutien à un budget, c'est que nous considérons après nous être réunis que celui-ci présente toutes les sécurités et les qualités pour être adopté. Nous ne le faisons pas par convenance ou par compromis ou par compromission, nous le faisons parce que nous croyons à l'avenir de ce territoire. Nous savons que l'année dernière, il y a un effort qui a été demandé, au plan fiscal en même temps que par cohérence, parce que la

TEOM pouvait être baissée, plus exactement oui la taxe pouvait être amputée d'une certaine manière et bien nous avons rééquilibré l'effort qui était demandé aux ménages et ainsi la lisibilité sur la totalité du mandat comme le Président s'y était engagé est respecté. Je ne vois pas comment, à partir de ce budget on peut dire que nous serons dans le mur en 2020. On pourra peut-être, être dans le mur en 2020 si, dans une équation politique, les Présidentielles, les Législatives, les Sénatoriales qui nous attendent, c'est une équation à plusieurs inconnues, si aux termes de tout cela, un gouvernement improbable avec un Président de la République aujourd'hui ou une Présidente inconnu, et bien si des mesures étaient de nature à contrarier la trajectoire qui a été fixée au Débat d'Orientation Budgétaire et préalablement, avec Alain LHERBIER comme Président de commission, Thierry DAUBRESSE comme Rapporteur du Budget, avec les services qui se sont attelés, avoir collecté l'ensemble des exigences et forcément des contradictions que les uns et les autres nous portons parce que quand un tel réclame une subvention par-ci, un investissement par-là, ce n'est pas forcément ce qui fait plaisir à son voisin parce que lui aussi avait des projets qu'il souhaitait faire financer. Donc tout cela est un fragile équilibre mais c'est un équilibre quand même, c'est une... disons à données permanentes et exacte si rien ne change, si l'équation comporte toujours les mêmes difficultés et les mêmes problèmes sans les aggraver et bien, nous pensons que ce budget est visible, qu'il est cohérent, qu'il est sincère, et qu'il est maîtrisé et c'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous allons le voter, sans hésitation parce qu'il est sérieux et que nous sommes des gens sérieux, la preuve c'est que nous sommes là et que nous ne voulons pas faire attendre une population qui attend que nous soyons capable d'investir parce qu'après le vote du budget, immédiatement après nous pouvons donner du boulot aux entreprises, nous pouvons permettre à celles et ceux qui ont des projets dans les communes de les réaliser et nous pouvons accompagner celles et ceux qui veulent s'installer sur notre territoire. Je pense que nous sortons du drame du Pays Noir et que nous allons vers le Pays Vert, souvent c'est une expression qui a été prise par le Président Daniel PERCHERON, Président de Région, qui a lancé tellement de projets dont nous bénéficions ici sur le territoire, les réserves du Louvre, le Louvre, Lens 14'18, etc... Partout il y a sa trace, les lycées rénovés et il faut cesser de plaider pour le misérabilisme, nous sommes une région fière qui entend le rester et qui a désormais grâce à la CALL, les moyens de se développer.

M. ROBERT : M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, je vais essayer de faire très vite, j'ai prévu une intervention assez longue mais je crois que le contexte ne s'y prête pas forcément et je voulais tout d'abord remercier Thierry DAUBRESSE, les Vice-Présidents qui ont travaillé à ses côtés, les membres de la Commission des Finances, le Président de la Commission et les services, tous ceux qui ont œuvré pour que le budget de ce soir soit présenté de telle façon. J'aime à rappeler, l'Adjoint aux finances que je suis dans ma commune, qu'un budget n'est que la traduction chiffrée d'une volonté politique et ce soir, Monsieur le Président, à travers le budget que nous allons adopter, nous allons effectivement traduire de façon chiffrée la volonté politique qui est la vôtre, qui est la nôtre. Oui, nous avons effectivement une volonté politique sur le territoire qui se décline à plusieurs niveaux bien que l'environnement ne soit pas toujours favorable. Aujourd'hui, il y a une certaine stabilité notamment dans les participations de l'Etat à notre budget mais n'empêche, il faut qu'on avance parce que le territoire a besoin d'avancer et il y a quelques jours, le Premier Ministre était sur le Bassin Minier, justement pour nous donner de nouvelles perspectives que nous, nous devons d'accompagner. Cette perspective effectivement, le renouveau du Bassin Minier, un nouveau développement économique, c'est tout ce qu'on va trouver dans le budget. Il y a une programmation pluriannuelle, qui va nous permettre de nous engager de façon volontariste encore plus dans le développement de nos zones d'activités et je rappelle, Thierry le rappelle régulièrement, je le disais tout à l'heure, qu'à chaque fois que nous investissons dans nos zones d'activités, ce sont des emplois pour nos populations que l'on crée. Ce budget, je le voterai et tous mes camarades du Groupe Socialistes Verts et Apparentés le voteront, parce que c'est un bon budget, un budget qui est ambitieux, un budget qui est volontariste mais surtout un budget qui est réaliste. Alors oui, il nous faut maîtriser nos dépenses, il nous faut nous engager de façon volontaire vers les années qui nous attendent mais je crois, qu'à l'heure où nous sommes en train de développer notre Projet de Territoire, alors que l'Intercommunalité plus grande encore se trouve nécessaire, alors où la notion de Pôle Métropolitain peut nous engager vers de nouvelles perspectives, effectivement ce budget est tout à fait adéquat. Ce budget va se traduire en 2017 par la concrétisation de nos engagements en faveur de l'amélioration de la qualité de service public, par la mise en œuvre du plan de construction de nouvelles déchetteries et de nouveaux châteaux d'eau par exemple, par des actions en faveur du développement économique, je le disais tout à l'heure et la valorisation de nos parcs d'activités, par le soutien des actions en faveur du

tourisme, aux actions dans les quartiers les plus en difficulté et dans le cadre de la Politique de la Ville et notamment dans le cadre du renouvellement urbain, j'en parlais également tout à l'heure, par l'engagement et là-aussi, il faut le souligner de travaux visant à l'amélioration des transports urbains, Laurent DUPORGE pourrait nous en parler longuement et surtout à la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service, par le renforcement des dispositifs d'aide pour l'amélioration de l'habitat, là je tends une perche à François LEMAIRE, par l'accompagnement de projets d'envergure et notamment on l'a vu, avec l'installation des réserves du Louvre-Lens et on l'a évoqué également, le nouveau Centre Hospitalier qui va s'installer entre Lens et Loos-en-Gohelle. Et bien sûr, il y a le Projet de Territoire, j'y faisais référence avec toutes les enveloppes qui vont à l'avenant pour qu'on puisse le mener à bien. Alors, Mes Chers Collègues, oui ce budget est un bon budget, il est la traduction de notre volonté, de notre travail au quotidien pour notre population et surtout pour l'acharnement de notre Président mais de tous ceux qui l'accompagnent pour que l'avenir de notre Communauté d'Agglomération soit encore plus resplendissant pour les années qui viennent.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. BAVAY. Je vous remercie pour vos propos, les uns et les autres, de vos groupes respectifs auxquels j'appartiens. Je voudrais juste faire une petite remarque à M. SANCHEZ, parce que c'est vrai que quand on parle de débat insincère, il faut au moins participer au débat, les effets de manche c'est bien mais quand on n'est pas présent au Débat d'Orientation Budgétaire et qu'on se permet de juger la qualité des débats qui ont eu lieu.

M. SANCHEZ : Ne dites pas de bêtise parce que j'y étais....

M. ROBERT : M. SANCHEZ, vous n'avez pas la parole, non M. SANCHEZ, non vous n'avez pas la parole, vous demandez la parole. Je ne dis pas de bêtise, on a vérifié les délibérations, vous n'étiez pas là au moment du D.O.B., il faut aussi quand on fait des effets de manche, assumer ses propos. Quand on parle de débat.....

M. SANCHEZ : Je ne serais pas là, il n'y aurait pas de réunion ce soir.

M. ROBERT : Si, si même sans vous, la réunion se tient ce soir. On a de la marge à ce niveau-là, la réunion ne se tient pas avec un quorum, on a de la marge à ce niveau-là. C'est bien que vous puissiez représenter l'ensemble de l'opposition dans toutes ces diversités mais en même temps, il faut aussi être sincère dans les propos que l'on tient. Je mets donc au vote le budget.

M. SANCHEZ : J'ai une intervention encore.

M. ROBERT : Vous demandez la parole et vous l'aurez.

M. SANCHEZ : Je demande la parole.

M. ROBERT : Allez-y.

M. SANCHEZ : Et normalement le fait de lever la main suffit.

M. ROBERT : Ecoutez, il faut aussi le faire dans le respect des règles de cette assemblée.

M. SANCHEZ : Non, mais quand on lève la main, on n'a pas la parole.

M. ROBERT : Si, si vous l'avez....

M. SANCHEZ : La preuve que non.

M. ROBERT : Ecoutez, M. SANCHEZ, vous rentrez dans des....

M. SANCHEZ : J'ai demandé la parole vous vouliez mettre la délibération aux voix.

M. ROBERT : Quand vous levez la main, je vous ai toujours donné la parole.

M. SANCHEZ : Là, j'ai le droit de prendre la parole ou pas ? Est-ce que j'ai le droit de demander la parole maintenant ?

M. ROBERT : M. SANCHEZ quand vous demandez la parole, je vous ai toujours donné la parole, ne faites pas sur ce terrain-là de mauvais procès.

M. SANCHEZ : Donc, puis-je prendre la parole ?

M. ROBERT : Vous allez l'avoir mais ce n'est pas à vous de la prendre d'autorité comme ça.

M. SANCHEZ : Merci. Bon, simplement. D'abord pour la Commission des Finances, vous m'excuserez mais je n'en suis pas membre mais néanmoins, moi je vous incite quand même à regarder puisque ces chiffres, vous ne savez pas d'où ils proviennent, regardez les documents que vous nous avez transmis en janvier dernier, ils nous sont parvenus le 16 janvier, j'ai vérifié pour les délibérations pour le Débat d'Orientation Budgétaire et les autres chiffres que je vous donne sont les chiffres que vous nous avez transmis dans ce dossier budget 2017. Donc, si ça vous étonne que ces budgets ressortent aujourd'hui, si vous ne savez pas d'où ils reviennent, moi je vous invite à regarder ces dossiers. Si vous avez besoin de plus d'informations moi je suis à votre disposition.

M. DAUBRESSE : Monsieur le Président puis-je prendre la parole ?

M. ROBERT : M. DAUBRESSE allez-y.

M. DAUBRESSE : Je pensais que depuis 2012, vous siégez, vous aviez compris la différence entre D.O.B., 2014 ? 2014 pardon, entre un D.O.B. et un budget visiblement non ? Vos anciens colistiers a priori : « oui ».

M. ROBERT : Allez, on va voter le budget comme ça on rentrera dans le vif du sujet pour la population qui attend plus que ça. On va mettre au vote la 22, et après aux budgets suivants, on va les faire budget par budget. Alors la 22, sur le budget général, vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre 1. La 23, c'est le budget action économique, M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Budget Action Economique, on en a parlé en fait, je vous propose de le voter pour un total de dépenses de 6 704 428 € en fonctionnement et 22 289 952,84 € en investissement.

M. ROBERT : Je mets au vote : Vote pour ? Merci. Abstention, vote contre, toujours 1. Vous voyez que je vois quand vous levez la main.

M. SANCHEZ : Là, vous devriez regarder, je me suis abstenu.

M. ROBERT : Non, mais vous l'avez levée au moment où j'ai dit vote contre.

M. SANCHEZ : Non, j'ai levé la main, je sais encore pour...

M. ROBERT : Allez, on passe au budget suivant, on regardera bien. La 24, Port Fluvial de Harnes.

M. DAUBRESSE : 24, oui 212 320,37 € en fonctionnement, 180 602 € en investissement.

M. ROBERT : Allez, vote pour ? C'est bon. Abstention ? Vote contre il n'y en a pas de ce fait. La 25.

M. DAUBRESSE : Alors 14 218 000 € c'est le budget d'Assainissement, 14 218 973 € en fonctionnement, 15 775 244,06 € en investissement.

M. ROBERT : Pour ? Ça fait de la gymnastique. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas non plus. Non, mais je vérifie pour être bien sûr. La 26, M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Alors 26, budget Eau Potable, en fonctionnement 5 073 871 € et en investissement 9 869 560,17 €

M. ROBERT : Allez, vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre ? On continue, la 28, la 27, pardon.

M. DAUBRESSE : La 27, Crématorium en fonctionnement 734 000 €, en investissement 646 234,83 €

M. ROBERT : Pour ? C'est bon ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. La 28, cette fois-ci.

M. DAUBRESSE : Alors Service Public d'Assainissement Non Collectif, en fonctionnement 7 000 €

M. ROBERT : Pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre ? Et la 29.

M. DAUBRESSE : En Développement Numérique, en fonctionnement 459 851 €, en investissement 857 943 €

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre, il n'y en a pas. On va pouvoir signer les registres d'ailleurs du budget. La délibération n° 30, M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Là, c'est un peu une délibération comptable mais économique quand même puisqu'il s'agit en fait de valider les transferts entre Budget Général et le Budget Action Economique, pour la délibération 30 pour un montant maximum de 5 625 780,42 € et reprendre les écritures comme il se doit.

M. ROBERT : Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Il n'y a pas de vote contre, merci beaucoup. On délibère sur la 31 maintenant, toujours M. DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Même principe pour le Port Fluvial de Harnes d'un montant maximum de 179 320,37 € et les écritures qui correspondent.

M. ROBERT : Merci. Mise au vote, vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Et pas de vote contre. La 32, M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de reconduire la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 6,07 % c'est-à-dire en baisse de 1 point par rapport à ce qui se passait les années précédentes.

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? Et vote contre, il n'y en a pas. La 33, M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors, il faut fixer pour l'année 2017 les taux relatifs aux taxes additionnelles, Taxe d'Habitation 14,01 %, Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 2,50 % et Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 3,75 %. Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 32,40 %.

M. ROBERT : Inchangés. Vote pour ? Abstention ? 1 et il n'y a pas de vote contre. On revient aux délibérations sur la Cohésion Sociale, on revient en arrière un petit peu, c'est la délibération n°8, je cherche le rapporteur, allez Jacques.

M. LARIVIERE : Donc si j'ai bien compris, on termine par le plus important.

M. ROBERT : Maintenant qu'on a les sous, on peut les dépenser.

M. LARIVIERE : Donc après avoir défini l'intérêt communautaire de la compétence sport sur le volet optionnel, il convient désormais de se positionner sur le volet facultatif qui concerne les modalités de soutien à la pratique du sport et aux associations sportives du territoire. Cette prise de compétence sport, constitue l'opportunité pour la Communauté d'Agglomération de passer d'interventions générales, et au coup par coup, issues d'un contexte historique à une volonté de participer au développement du sport sur le territoire. Ainsi les objectifs de la politique sportive de l'agglomération se développent autour de deux axes stratégiques, l'axe 1 : promouvoir et valoriser le Territoire par le sport, en favorisant la création de « Pôle Sportif d'Intérêt Communautaire » et en organisant et soutenant des événements sportifs exceptionnels. L'axe 2 : consiste à favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous. Donc en favorisant l'éducation par le sport au travers des structures associatives, en favorisant la prévention de la santé par l'activité et la pratique du sport, et en utilisant les sites naturels pour les activités sportives de pleine nature. Ainsi en fonction des principes d'exclusivité de subsidiarité régissant l'intervention des établissements publics de coopération

intercommunale, les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont déclinées dans le cadre de sa compétence sport, dans les limites suivantes : la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient les équipes sportives de Haut Niveau dont les critères de définition sont les suivants : Equipe sénior d'un club dont le siège social demeure sur le territoire, appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sport Olympique et évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant a minima 1 joueur ayant le statut de joueur professionnel. Les clubs sportifs de Haut Niveau concernés seront donc subventionnés par la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un budget prévisionnel de l'équipe reconnue d'intérêt communautaire pour chaque saison et après délibérations et crédits votés par le conseil communautaire. Le montant de cette subvention et la liste des équipes éligibles ainsi que les conventions et contrats de type sponsoring seront soumis à l'approbation du conseil communautaire. Concernant l'association encadrant le centre de formation du Racing Club de Lens, ce complexe regroupe la plupart des secteurs d'activités du Club, tant dans le domaine sportif qu'administratif. Il est doté d'une infrastructure d'accueil et d'hébergement incomparable, une installation plus moderne, de nombreux terrains de football et de pelouse synthétique dont l'une sous un dôme de 16 m de haut. La Gayette place le Racing Club de Lens à l'avant-garde des clubs européens, en matière d'équipement de Haut Niveau. Donc ce centre de formation reconnu au niveau international pour la qualité de l'apprentissage qui est conduit et qui forme chaque année de nombreux footballeurs pouvant rapidement évolués au statut professionnel. L'association bénéficiera donc d'une subvention de la Communauté d'Agglomération dont le montant est déterminé chaque année par délibération du conseil communautaire et son versement lié à une convention de partenariat précisant les actions menées et contribuant à promouvoir une image positive du territoire. Concernant les manifestations sportives d'envergure de niveau au moins régional et comportant une part importante des inscriptions des participants au-delà du Département et dont l'impact est relié par une forte action de communication locale et régionale, voire nationale et qui fait la promotion de la Communauté d'Agglomération et qui a un impact sur l'économie locale en termes de restaurant et d'hôtellerie notamment. Le montant de la subvention pour ces manifestations sportives dites d'envergure sera déterminé chaque année et pour chacune des manifestations concernées par délibération du conseil communautaire. Enfin, l'encouragement à la pratique sportive de la jeunesse par le biais de l'instauration d'un coupon-sport. Les coupons-sport dont les critères d'attribution concernent les jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire et qui adhèrent à un club dont le siège social est sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Le montant de ce coupon-sport sera déterminé chaque année, par une délibération du conseil communautaire et donc l'on vous demande d'approuver ces modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive de la compétence sport au titre des compétences facultatives et d'autoriser le Président, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions sur cette compétence qui vient compléter celles que nous avons prises sur les équipements ? Non, pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°9, M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, il s'agit dans le cadre du très beau projet qui est « Arts de jardins en sol mineur » d'approuver le principe de la résidence et de la sélection d'un duo d'artistes ou d'un collectif à l'issue d'un appel à candidatures et à la mise en place d'une convention avec les partenaires du projet.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On poursuit la 10, toujours M. BAVAY.

M. BAVAY : Donc à propos du Label Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit de valider une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, la DRAC et donc de valider le programme d'actions envisagé dans le cadre du dispositif Pays d'Art et d'Histoire pour l'année 2017.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 11, c'est Philippe LA GRANGE qui rapporte.

M. LA GRANGE : Donc pour la délibération n°11, concerne le marché de collecte et d'exploitation de déchèteries communautaires avec la société NICOLLIN sur le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, présenté au conseil communautaire du 31 janvier 2017 et pour la prise en compte de nouvelles dispositions de collecte d'accès aux déchèteries communautaires. Pour tenir compte des évolutions

de service en matière de collecte dans le cadre du nouveau marché de collecte des déchets ménagers assimilés et exploitation des déchèteries communautaires attribués à la société NICOLLIN, le règlement de collecte communautaire a fait l'objet d'une mise à jour et d'une présentation au précédent conseil communautaire le 31 janvier 2017. Pour suite aux remarques formulées en séance et pour répondre à la spécificité de la collecte des Etablissements ou Entités Autres que les Ménages, les (E.A.M.), ainsi qu'aux demandes régulières des usagers dans les immeubles collectifs concernant le tri sélectif, il est proposé d'intégrer dans ce règlement de collecte la mise à jour des conditions d'accès en déchèteries communautaires, les nouvelles modalités de collecte concernant les EAM et l'obligation de mise en œuvre du tri sélectif dans tous les immeubles collectifs.

M. ROBERT : C'est bon, pas de remarque ? Merci beaucoup. On poursuit, c'est toujours Philippe pour la 12.

M. LA GRANGE : La délibération n°12, c'est toujours pour le marché de collecte et d'exploitation des déchets avec la société NICOLLIN pour tenir compte des évolutions de service dans le cadre du nouveau marché de collecte, les règlements intérieurs des déchèteries communautaires ont été mis à jour en conséquence et présentés au précédent Conseil du 31 janvier 2017. Comme évoqué par le règlement de collecte, s'agissant des conditions d'accès en déchèteries communautaires, il a été demandé en séance d'intégrer dans les règlements intérieurs des déchèteries communautaires, la possibilité d'accepter les structures à statut particulier (par exemple, association d'utilité publique n'entrant pas dans le champ concurrentiel). Les articles des règlements intérieurs correspondants ont donc été mis à jour en conséquence.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté, on poursuit. Alors, c'est Jean-Pierre BLANCART pour la 13.

M. BLANCART : Oui, merci Président, comme je suis à l'eau, c'est normal que j'entende parler les sirènes. L'Etat représenté par la Préfecture du Pas-de-Calais, va procéder à l'implantation d'un nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations. Cette implantation se fera sur les châteaux d'eau qui relèvent de la compétence Eau donc de la CALL et exploités par Véolia eau, rue Félix Eboué à Lens et permettra le déclenchement de la sirène à distance, via l'application SAIP et le réseau INPT (Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions) du Ministère de l'Intérieur. Monsieur le Maire de Lens restera en capacité de déclencher aussi manuellement la sirène en haut du château d'eau.

Il s'agit donc de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention tripartite entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la commune de Lens et Véolia eau.

M. ROBERT : Pas de remarque ? On adopte, merci beaucoup. Philippe reprend la parole pour la 14.

M. LA GRANGE : Et dont la délibération concerne les tarifs pour le Crématorium à compter du 1^{er} avril 2017. Il est rappelé que les tarifs appliqués actuellement au Crématorium n'ont pas évolué depuis 2012, hormis un ajustement suite au changement de taux de TVA. A ce jour, dans le cadre des investissements à prévoir pour la mise aux normes de l'établissement, et afin de poursuivre l'amélioration du service rendu au public, il est proposé une évolution de la redevance actuelle ainsi que la création de nouveaux tarifs. Donc, vous avez le détail des tarifs en 2016 et des tarifs à partir d'avril 2017. C'est marqué mars sur la délibération mais c'est avril 2017.

M. ROBERT : On l'a corrigera en conséquence. Pas de remarque.

M. LA GRANGE : Je ne vous fais pas le détail....

M. ROBERT : Non. M. SANCHEZ. Alors une demande de vote. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention, c'est 1 et pas de vote contre. La 15, M. LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Toujours une délibération juste pour voter les tarifs de m3 d'eau potable et pour réviser les tarifs des loyers de stationnement de locataire sur des parcelles des aires non-sédentaires. Donc, c'est 49,98 € pour les aires de Grenay, Méricourt et Loos-en-Gohelle, 50,25 € pour l'aire de Bully-les-Mines, 49,98 € pour l'aire familiale de Loos-en-Gohelle. Le complément de loyer mensuel relatif à l'utilisation de la salle de vie, fixé à 125,58 €, sera réparti équitablement en fonction du nombre de ménages présent sur le terrain et viendra s'ajouter au loyer de base et concernant ces

150 € le montant du dépôt de garantie et 5 € T.T.C. le tarif du m3 d'eau potable, payant mensuellement en fonction du relevé et sous compteur par le régisseur.

M. ROBERT : Allez, je mets au vote pour finir. Vote pour ? Merci. Abstention, 1. Donc une abstention. On a la motion, je pense que tout le monde l'a lue, Alain pour compléter peut-être ? Elle a été rédigée par les groupes majoritaires, on est tous là, c'était aussi de proposer aux autres groupes de la voter. Je vous propose de voter cette motion telle qu'elle vous a été présentée donc sur cette table et remise aujourd'hui. Vote pour ? Merci, et il n'y a pas d'abstention et de vote contre. Merci beaucoup, merci à celles et ceux aussi de la population qui nous ont accompagnés ce soir, et qui malheureusement ont pu voir un peu au début de ce conseil, peut-être un triste spectacle de ce que peut-être, il y a des moments, la vie politique. En tout cas, merci à celles et ceux des élus qui ont assumé leur responsabilité jusqu'au bout.